

COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

Procès verbal de la réunion du 19 janvier 2024

DATE DE CONVOCATION: Le 15 janvier 2024

Le 19 janvier deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ALPINIEN s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M RICHIN Joël, 1^{er} adjoint, selon convocation en date du 15 janvier 2024.

Étaient présents (par ordre alphabétique) : ALLOCHON Bernard – BIELLI Sylvie – BILLEGA Nicole – CHABANT Agnès – PERREAUT François – RICHIN Joël.

Absents ou excusés : CHABANT Évelyne - CARNET Laurianne - LISSANDRE Cédric - DEPARDIEU Patrick

ORDRE DU JOUR:

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 3 – Convention SDEC
- 4 – Vacance de poste
- 5 – Remboursement rétroviseur
- 6 – Contrat Prévoyance
- 7 – Plan de financement voiries 2023
- 8 - Questions diverses

1 - Désignation du secrétaire de séance:

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des voix, Madame BILLEGA Nicole Secrétaire de séance.

2 - Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Le procès-verbal de la séance du 01 décembre 2023 est approuvé à l'unanimité des présents.

3 – Convention SDEC :

Le SDEC23 (dit le coordinateur) met en place une convention auprès des communes de la Creuse adhérentes ou non, pour la mutualisation auprès d'un groupement de commandes des services de maintenance corrective et/ou préventive des installations d'éclairage public.

M Richin informe qu'il est noté dans la convention que le groupement n'est pas exclusif de la passation éventuelle des marchés. Ces membres conservent la faculté de réaliser leur achat sans recourir aux services dudit groupement.

Il est précisé aussi que ce groupement est institué à titre permanent mais que chaque membre est libre de se retirer.

M Richin demande l'avis du Conseil pour signer cette convention et rédiger la lettre d'intention pour assurer la maintenance corrective.

Mme Bielli, M Allochon et Mme Billega demande si cette adhésion est payante. M Richin souligne que rien n'est mentionné en ce sens dans la convention.

Le Conseil adopte l'adhésion à l'unanimité des présents.

4 – Vacances de poste :

M Richin informe le conseil que le poste d'adjoint administratif signé le 27 mars 2023 arrive à échéance. A tour de rôle, les conseils présents renouvellent leur confiance à la secrétaire en place et souhaite prolonger son contrat.

M Richin précise néanmoins que la commune est dans l'obligation de faire paraître la vacance de poste.

Le conseil accepte de demande de faire publier la vacance sur le site d'emploi-territorial.

5 – Remboursement matériel :

M Richin expose au conseil qu'il a utilisé son tracteur agricole personnel pour dégager des branches tombées sur les lignes de téléphone et de fibre lors du coup de vent de novembre.

Un retour de branches a cassé vitre et miroir de son rétroviseur.

Il soumet le devis de réparation au conseil, qui se monte à 84.13€HT afin de solliciter sa prise en charge par la commune.

Le conseil à l'unanimité approuve et le remercie par ailleurs de son coup de main lors de cet évènement.

6– Contrat Prévoyance :

M Richin informe le conseil qu'à partir du 01 janvier 2025 les employeurs devront prendre en charge une partie de la prévoyance des agents et au 01 janvier 2026 la santé.

Face à cette nouvelle obligation, il informe que le Centre de Gestion de la Creuse met en place une consultation. Elle permet de rassembler les chiffres des collectivités sur les agents, les arrêts, les jours de maladie, la masse salariale etc....

Ainsi le CDG pourra faire aux commune une proposition de mutualisation des frais de prévoyance.

Il précise que chaque commune est libre ou non d'adhérer par une lettre d'intention.

Le Conseil pense qu'il vaut mieux laisser négocier le CDG pour l'ensemble des communes mais que si la couverture proposée n'est pas satisfaisante les communes devront l'accepter.

Tout le monde convient que la mutualisation sera tout de même plus efficace que de négocier seul un contrat.

Le conseil accepte que le Maire signe la lettre d'intention.

7 – Plan de financement voiries 2023 et PMR :

M Richin rappelle que le contrat Boost Comm'Une a attribué 13080€ sur 3 ans à la commune à utiliser sur divers travaux d'investissement.

Il propose de refaire le plan de financement des travaux de voiries 2023 car : ces travaux ont déjà reçu l'approbation d'une subvention par la DETR à hauteur de 40% ce qui représente 6175.30€ mais qu'il convient maintenant de demander la subvention de 25% auprès de Boost Comm'Une pour 3859.56€.

L'autofinancement serait de 5403.38€

Le conseil accepte cette idée et propose de recalculer le plan de financement

8 – Question diverses :

► *Monsieur Richin donne diverses informations sur des dossiers en cours.*

Il lit la lettre de M.XXXXX reçue en lettre recommandée mobile qui assure la mairie de la démolition de sa construction illégale suite à la décision d Tribunal.

Il communique de devis de TTPM pour le curage de la mare à Planet. Il se monte à 2768€HT pour le curage et l'évacuation des matériaux au dépôt communal. Chacun trouve le prix trop élevé.

Un couple de la Drôme semblait intéressé par le terrain à bâtir à côté de l'école. La secrétaire et Mme le Maire les ont renseignés. Le couple optait pour une vente à terme. Mme le Maire leur a demandé un écrit que nous n'avons pas reçu à ce jour.

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 21h30.

Joël RICHIN
1^{er} adjoint au Maire,

Nicole BILLEGA
Secrétaire de séance,